

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 MAI 2022**

Date de la convocation : 04/05/2022

Date d'affichage : 04/05/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 + 2

Le lundi 9 mai 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etai^{ent} présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Martinet Céline a donné pouvoir à Madame Breyton Stéphanie

Monsieur Chêne Claude a donné pouvoir à Monsieur Le Thérizien Serge

Sylvie Boistard est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 4 ET 11 AVRIL 2022

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Vote pour 13 + 2

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020

- LEGSA : filtres à huile et à air pour matériel roulant : 54.58€ HT
- J. VAUDAUX : 2 casques forestiers avec visière et anti-bruit : 51.67€ HT
- ECORIS : formation comptabilité dans le cadre du CPF : 1 335.00€ TTC
- GOTTELAND Adrien : mise à jour PC portable vers Windows 10 : 145.00€ TTC
- CANONBALL MOTO : matériel fauchage débroussailleuses : 278.00€ HT
- SCIERIE BURLET : 30 m3 de planches (grange Charquet) : 300€ HT
- MIDALI : Adduction d'eau potable (poteau incendie vers PIN Pascal) : 5 205.00€ HT
- MIDALI : réseau eaux usées (fourniture et pose de canalisations vers maison Prieur) : 420.00€ HT
- QB ELEC : refonte de l'électricité dans le bâtiment communal + pompier : 3 050.00€ HT
- XYZ TRAVAUX PUBLICS : création d'une porte dans le bâtiment de l'OPAC d'Epernay : 7 856.00€ HT
- Les Fils de H. BRON : reprise tampon fonte à Epernay : 3 200€ HT
- SIGNATURE : marquage au sol vers Musée : 893.00€ HT
- PUISSANT FRERES : réparation fuites toiture Musée : 120.00€ HT
- CAUX LOC Services : 2 toilettes sèches avec 2 entretiens par mois : 734.40€ HT

3. RENOUELEMENT DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE AVEC LE SDES

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer au groupement de commandes pour ses besoins en matière l'achat d'électricité et de services associés, il est proposé de signer avec le SDES une convention constitutive de groupement de commandes. Cette convention se substituera à celle déjà en vigueur.

Vote pour 13 + 2

4. L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME

Il est donné information du document d'information transmis par l'Agence de l'eau.

5. TERRAIN POUR LE PROJET DE LA CASERNE DES POMPIERS

Pour donner suite à la réunion des 4 municipalités avec le SDIS sur le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers, une réunion de terrain a eu lieu avec la responsable bâtiminaire du SDIS. Un rapport a été établi présentant les avantages et inconvénients de chacun des sites repérés. Ce rapport privilégie le terrain entre la route départementale 912 et la route des Combes. En effet, l'accès direct sur la route départementale est un avantage pour les interventions des services de secours.

Néanmoins, le terrain situé derrière le musée apporte aussi des avantages, sa topographie facilitera la mise en œuvre d'un espace pour les manœuvres et il sera plus intégré dans le paysage. Il est nécessaire de chiffrer la construction d'un pont sur le ruisseau des Chaumes.

II. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER PAR L'ONF

L'ONF a établi un nouveau plan d'aménagement forestier 2022-2041, le précédent trouvant son échéance en 2020. Une présentation est faite en séance. Plusieurs réunions de la commission forêt avaient permis de pré valider quelques orientations. La forêt pédagogique est citée brièvement. L'objectif de ce plan est de poursuivre une exploitation en forêt jardinée, l'épicéa ne sera plus l'essence cible en raison du changement climatique.

Le conseil municipal approuve le nouvel aménagement.

Vote pour 13 + 2

2. BILAN DE LA SAISON HIVERNALE STATION DU DESERT

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

3. PROJET COOPERATIVE LAITIERE (CAVE D'AFFINAGE)

Un compte-rendu de la rencontre des élus avec les élus et techniciens de la coopérative laitière est fait. La coopérative réfléchit à un agrandissement des caves d'affinage, en effet aujourd'hui les « estivals » sont affinés à la coopérative de Yenne.

Un projet plus avancé consiste à construire un nouveau lagunage plus en aval le long du Cozon.

4. GROUPE DE TRAVAIL MOBILITE : CHOIX DES ARCEAUX VELO

La communauté de communes Cœur de Chartreuse porte un programme AVELO 2 qui permet de bénéficier d'une subvention de 50% du montant des projets d'implantations d'arceaux support de vélo. Si l'arceau se trouve près d'un arrêt de bus la subvention pourrait-être de 100% via un autre programme.

La commune propose d'installer 3 arceaux : 1 près de la mairie, donc près d'un arrêt de bus et 2 vers la coopérative laitière.

III. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

La collectivité propose de fixer le taux de promotion interne pour les avancements de grade à 100% de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement les concernant, au titre de l'année en cours.

Vote pour 13 + 2

2. DELIBERATION DE MODIFICATION DU REGIME D'ASTREINTES ET INSTAURATION D'UN REGIME DE PERMANENCES

La collectivité modifie les périodes d'astreintes des agents techniques soit du 1^{er} janvier au 31 décembre et instaure l'indemnisation des permanences pour le secrétariat de mairie dans le cadre des élections.

Vote pour 13 + 2

3. INFORMATION SUR LA SITUATION DES ADJOINTS TECHNIQUES

Un agent technique souhaite créer son entreprise et travailler à 70% d'un temps plein pour la commune. Ce temps partiel débutera au 1^{er} juillet 2022 pour un an et pourra être renouvelé dans la limite de 3 ans.

4. MUSEE : INFORMATION A LA SUITE DE LA REUNION AVEC LES FINANCEURS

A la suite de l'ouverture des plis (scénographie et architecture) il est constaté une augmentation du montant du projet. Le montant total est d'environ 900000€ alors que les subventions ont été obtenues sur un montant global de 755000€. Les élus ont souhaité réunir les financeurs pour envisager la suite à donner à ce projet : tout arrêter, ne faire qu'une partie des travaux, mener le projet à son terme. Tous les financeurs présents (Europe, Région et Département) soulignent le caractère très intéressant de ce projet et souhaitent l'accompagner. L'Europe (FEDER) peut financer la différence en augmentant le montant de la subvention octroyé. Il est proposé de réfléchir à une solution moins onéreuse de type modulaire.

La municipalité doit reprendre contact avec les financeurs pour leur faire part de sa décision.

IV. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. RESERVE NATURELLE NATIONALE DES HAUTS DE CHARTREUSE : ARRETE BIVOUAC SUR LES HAUTS DE CHARTREUSE

Une forte fréquentation humaine accompagnée de très nombreux bivouacs ont été constatés les années précédentes pendant la période estivale sur la réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse. Cette fréquentation engendre :

- des impacts sur le patrimoine naturel
- de nombreux conflits d'usages et des dégradations sur site (incendies, déchets, dérangements sonores pour la faune etc...)

Afin de réduire les nuisances la réserve propose aux communes concernées de limiter le bivouac dans la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022 en interdisant le bivouac sous tente. Un arrêté municipal est nécessaire.

Mme le Maire souhaitait recueillir l'avis du conseil municipal par délibération avant de prendre un arrêté.

Vote pour : 11 + 2 – 1 abstention

V. TRAVAUX

1. ELAGAGE DES HAIES DES PARTICULIERS DEBORDANT SUR LES ROUTES COMMUNALES

Les haies privées débordant sur la voies publiques peuvent engendrer des problèmes de sécurité. Un recensement des zones concernées a été fait par les élus. Il s'agit des hameaux des Bruns, des Rigauds et des Pomels. Un courrier sera adressé aux propriétaires leur demandant de tailler leur haie.

2. POINT SUR LES TRAVAUX

1. La Plagne bâtiment d'accueil (toilette, banc, espace poubelles) : la maçonnerie est terminée. La charpente sera montée très prochainement.
2. Epernay SIAEP : l'entreprise MIDALI reprendra le chantier visant à remplacer les canalisations d'eau potable sous la chaussée de la RD 912 le 30 mai 2022.
3. Réservoir d'eau potable Les Teppaz SIAEP : reprise des travaux la semaine précédente par l'entreprise MIDALI

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. REFLEXION ANIMATION VELO LE DIMANCHE 29 MAI 2022 PENDANT LE PASSAGE DE L'ALPES ISERE TOUR

La course cycliste internationale Alpes Isère Tour traversera la vallée le dimanche 29 mai 2022 au alentour de 12h30.

Des animations seront proposées toute la journée, elles seront regroupées sur la place de l'office du tourisme à Saint Pierre d'Entremont. La commune prendra à sa charge une partie du montant des animations (100€).

2. ADRESSAGE

Le dossier d'adressage devrait prochainement aboutir. Le choix du type de plaque est fait en séance. Le choix se porte sur des plaques imitation bois (X voix) plutôt que sur des plaques émaillées (Y voix)

3. BULLETIN MUNICIPAL

Le prochain bulletin municipal sera publié fin juin. Les articles sont à rendre à la cellule communication avant le 19 juin.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 30 MAI 2022 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Levée de la séance à 23h

Fait à Entremont le Vieux,
Le 24 mai 2022

Le Maire,
Anne LENFANT

